
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Vendredi 10 Août 1792.

M E L A N G E S.

Tout semble annoncer que nous ne sommes plus éloignés que de quelques jours de l'époque heureuse qui doit arracher notre malheureuse patrie aux mains sanglantes qui la déchirent ! mais à l'espoir flatteur que fait naître cette idée, se mêle une secrète horreur, quand on se représente les épouvantables forfaits qui vont marquer peut être ces jours affreux qu'on voudroit pouvoir retrancher de la chaîne des temps. Que de victimes infortunées sont menacées de tomber sous le couteau des assassins à la veille de voir briller le jour de la justice et des vengeance ! combien de pertes la religion n'aura-t-elle pas à déplorer ! combien de royalistes ne payeront-ils pas de leur sang leur courageux attachement à la monarchie et à leur souverain ! La mort parcourt déjà les pays méridionaux, traînant à sa suite toutes les cruautés qui naissent des haines particulières, du fanatisme et de l'esprit de parti. Ces contrées superbes, l'orgueil de la nature qui y a répandu tous ses dons avec profusion, sont chargés d'habitans dont les mœurs féroces contrastent horriblement avec le ciel pur et riant qu'ils habitent. . . . Ayons la force de retracer à nos lecteurs le tableau des crimes dont elles viennent d'être le théâtre ! Commençons par cette ville, foyer de l'anarchie et du républicanisme, qui après avoir vomie de son sein, de nombreuses bandes d'assassins, n'a cependant pas manqué de bras dévoués au meurtre pour massacrer les confesseurs de Jésus-Christ.

Voici ce que porte une lettre du 30 juillet.

— « Depuis le massacre des deux prêtres minimes, le peuple ne cesse de manifester

sa joie, soit par des scandales, soit par des cris mille et mille fois répétés : *vive les sans-culottes, vive la nation* ; soit en plantant des arbres dits *de la liberté*, ou en se coiffant de bonnets rouges. Hier il y en avoit bien trois ou quatre mille, sans exagération, qui courroient les rues de la ville. Il n'y a point ici de café, de restaurateur, devant la porte desquels on ne fasse sécher un arbre sur pied. Il en est de même d'un grand nombre de maisons particulières.

» Le père *Nérac*, vénérable viellard, un des deux minimes qui furent massacrés, pendus, et ensuite traînés dans toutes les rues de la ville, aime mieux mourir que de prêter le serment que l'évêque constitutionnel vouloit qu'il prêtât, parce qu'il espéroit, disoit-il, par ce moyen, le sauver de la fureur du peuple. Mais le père *Nérac* lui répondit qu'il préféreroit la mort à la honte de ce serment. Le frère de ce respectable prêtre fut aussi ferme que lui, et ils furent l'un et l'autre immolés. Un troisième prêtre en prison n'ayant pas eu la même fermeté, prêta le sacrilège serment, et sur le champ, il fut délivré et reconduit chez lui en triomphe par des officiers municipaux et au milieu des applaudissement du peuple. Ainsi des Français catholiques sont les bourreaux de leurs frères, après avoir déploré pendant plusieurs siècles le sort des tyrans payens qui commettoient les mêmes atrocités sur les premiers chrétiens. »

— Perpignan vient d'être aussi ensanglanté par deux assassinats. Le 30 juillet, au sortir d'une séance du club, des hommes armés se saisirent de M. Legendre, contrôleur de la poste, l'assommèrent, et mutilèrent son corps expirant. M. Bellelère, juge du district, fut arraché de son lit, et traîné dans la rue, en chemise. Il

a reçu deux coups de sabre dans le ventre et un coup de stylet, dont il n'est pas encore mort. Plusieurs personnes ont évité le trepas par la fuite.

— Avignon est menacé de nouvelles horreurs. Le tribunal criminel, transféré à Montelimar vient de déclarer absous Jourdan et ses complices. Les Duprat, les Mainvielle, les Tournal, les Raphaël, se sont emparés des places de l'administration et des tribunaux. Ils travaillent à établir la république. Ils se sont emparés de l'arsenal, ont désarmé les citoyens et fait emprisonner les prêtres, les femmes, et d'autres personnes qui ont déposé contr'eux. Tous les citoyens honnêtes sortent en foule.

— A Toulon, douze citoyens, comme nous l'avons déjà dit, ont été égorgés par la populace. De ce nombre est le procureur-syndic du département, quatre membres du directoire, l'accusateur public, un juge du tribunal, et un membre du conseil général du district.

— A Nîmes, aussitôt qu'on a eu proclamé la patrie en danger, dit une lettre en date du 1^{er} août, des brigands armés de sabres, ont fait éclater leur fureur contre tout ce qui reste de catholiques. Plusieurs personnes sont égorgées secrètement, et on fait courir le bruit qu'elles sont parties. Un nommé Roux, fayancier, a été massacré. Le sieur Daudet, jardinier, a subi le même sort. Le 30, les assassins se transportèrent chez un particulier nommé Gibrat. Ce jeune homme se réfugia chez le maître de poste; mais ce dernier fut forcé de livrer la victime à ces antropophages. Ils tombèrent sur lui à coups de sabres, lui firent sauter la cervelle, et traînèrent son cadavre au Cadareau (lieu où on traîne les bêtes mortes). Ils lui arrachèrent le cœur, et le laissèrent exposé à la voirie. Tous ces crimes sont l'ouvrage du club, qui, ainsi que les départemens voisins, est travaillé par des émissaires de Marseille. — La ville de Beaucaire, ajouta la même lettre, est en guerre avec Tarascon. On y craint des scènes semblables à celles de Jalès, où les assassinats ne discontinuent pas. Des villages ont été incendiés, et leurs habitans massacrés, entr'autres celui de Saint-André, à une lieue de Saint-Ambroise. On évalue à mille personnes le nombre de ceux qui ont été égorgés. — Un ecclésiastique, l'abbé de Tourtoulon, a encore été assassiné le 31 juillet, à Saint-Hippolite.

— Aux Vans, plusieurs prêtres ont été décapités, lors du massacre du Vivarais.

Plusieurs autres ont été égorgés dans les villes circonvoisines.

— On ne peut lire sans attendrissement et sans indignation le récit des horribles vexations auxquelles sont exposés par-tout les confesseurs de la foi catholique. Nous avons vu quel traitement ont leur a fait subir à Marseille, à Grenoble, à la Rochelle, etc. A Tours, le département vient de prendre un arrêté où toutes les lois de la nature et de la justice sont outragées de la manière la plus révoltante. Tous les ecclésiastiques du département doivent être réunis au séminaire sous trois jours, et ces administrateurs barbares menacent des plus grandes peines les pères ou toutes autres personnes qui faciliteroient l'évasion de ces infortunés. Ainsi l'on fait un crime au sang et à l'amitié de ce dont l'humanité et la sensibilité font un devoir à toute ame honnête..... A Poitiers, ils sont étroitement renfermés, et menacés d'être égorgés par la populace. On leur a fait subir le même sort, dans plusieurs autres départemens.... Tant de crimes pourront-ils jamais être expiés!

M. REGNAUD de Paris, aussi distingué par la pureté de ses principes que par la manière courageuse et éloquente dont il les expose, vient de faire paroître un petit écrit intitulé: *dénonciation à tous les Français du discours régicide prononcé à la barre de l'assemblée par le sieur PÉTION, maire de Paris, dans la séance du 3 août.*

Voici quelques traits que nous empruntons à l'estimable écrivain dont nous venons de parler.

« Plus les attaques qu'on livre au roi et à la monarchie sont fortes et violentes, plus notre courage doit se roidir. Et d'abord je dis à M. Péton qu'il en impose à toute la France, à toute l'Europe, quand il ose annoncer à l'assemblée qu'il y apporte le vœu d'une ville immense. Si ce n'étoit pas même un sacrilège que de délibérer sur une pareille question, je dirois que j'atteste, pour l'honneur de la capitale, qu'il n'y a pas une voix sur mille, pour l'horrible projet que l'on présente, du renversement de la monarchie et l'exclusion de la famille régnante, et j'en prends à témoin tous les habitans de la capitale. Allons plus loin: cette ville malheureuse seroit-elle coupable de ce projet horrible, qu'est ce que Paris sur la totalité de l'empire? Mais je ne veux point défendre la question par ce raisonnement, qui cepen-

dant seroit péremptoire; je laisse aux lâches, aux modérés à l'invoquer; je dis que, dans Paris même, c'est une poignée de factieux qui donne son opinion, et que, s'il étoit possible que l'assemblée pût s'y laisser entraîner, le délire, l'aveuglement ne pourroient durer qu'un moment; jamais on n'arrachera des Français l'attachement à la monarchie, l'amour et la fidélité à son souverain, et particulièrement à l'homme juste qui nous gouverne. C'est en vain que Pétion cherche à l'accuser aux yeux de ses peuples; et c'est en quoi ce magistrat public se montre particulièrement coupable. »

Après avoir repoussé, de la manière la plus victorieuse, les reproches aussi coupables qu'insensés que le maire de Paris n'a pas craint de faire à son souverain, M. Régnaud ajoute : « Vous n'avez cessé depuis trois années, d'insulter toutes les têtes couronnées de l'Europe, et vous venez encore, dans votre discours, traiter leur manifeste d'insolent et d'absurde. Il y auroit, M. Pétion, mille raisons à vous donner pour le justifier; mais il faut espérer qu'avant un mois, eux-mêmes vous feront connoître la bonne, *ultima ratio regum*. »

« Vous finissez par demander une convention nationale, pour que le peuple nomme son nouveau roi; il semble, M. Pétion, que c'est assez vous indiquer vous-même; et votre modestie, dans ce cas, se trouve en défaut; car, *Roberts-pierre*, *Danton*, *Manuel*, et tant d'autres ont de grands titres pour être vos concurrents.

« Je viens de discuter cet abominable discours; il me semble sortir d'un rêve long et pénible. Je ne vois dans l'histoire, d'exemple d'une pareille horreur, que lorsque les juges de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, assemblés, délibéroient sur le sort de cet infortuné prince. Depuis près de 150 ans, ce crime effraie encore la nature; il faut croire que demain (aujourd'hui), il se présentera avec toutes ses horreurs devant les juges de mon roi, et qu'en reculant d'effroi, ils abandonneront à la juste vengeance des lois, l'audacieux qui a osé le citer, fussent-ils tous payer de leur vie la justice qu'ils doivent au meilleur des rois et au plus juste des hommes!

Paris 9 Août.

La commune de Paris a écrit une circulaire à toutes les communes du royaume. C'est un extrait de tout ce qu'il y a de plus insidieux et de plus coupable dans la péti-

tion faite par Marie Chénier, sur la déchéance du roi, et lue à l'assemblée par M. Pétion. — On dit, mais on ne doit pas croire légèrement à un crime aussi inoui, on dit que plusieurs départemens méridionaux ont ouvert une souscription de trois millions, destinés à payer le prix des têtes des rois de Prusse et de Hongrie, du duc de Brunswick, des frères du roi, du prince de Condé, etc. La tête de l'empereur est à 400 mille liv., ainsi que celle du roi de Prusse; celle du duc de Brunswick à 300 mille, et ainsi de suite par gradation. Si ce projet insensé et déjà publié dans quelques journaux, fait couper des têtes, ce seront certainement celles de ses auteurs.

— Le roi et la reine ne se couchent plus, leur demeure est menacée à chaque instant, sur-tout pendant la nuit. — Dans la nuit de mardi à mercredi, on a répandu, à dessein, que MM. Pétion et Santerre devoient être assassinés. Les brigands soudoyés qui se retirent dans les faubourgs ont bientôt été sur pied. Des fédérés de Bretagne, accompagnés d'une troupe d'hommes armés de faux, de piques, de fusils, et précédés d'une pièce de canon, se sont portés à la mairie. Les gardes nationaux qui étoient au poste de Henri IV, sur le pont-neuf ont voulu s'opposer à leur marche: mais le poste a été forcé. Dans ce même moment on agitoit le faubourg Saint-Antoine. Des hommes s'étoient cachés dans les fossés de l'arsenal. On soupçonne qu'ils vouloient l'incendier pour donner le signal du massacre.

Dans la nuit du mercredi au jeudi, la garde de service a découvert des hommes habillés en gardes nationaux, qui faisoient la patrouille autour des Tuileries. Ils ont été désarmés, saisis et conduits au comité central. Le crime et l'artifice, tout est mis en usage.

— Une agitation très-vive s'est manifestée dans cette journée sur la terrasse des Feuillans et dans toutes les avenues de la salle. On ne peut se faire une idée de l'audace de ceux qui fréquentent habituellement ces lieux. Ils s'imaginent réellement qu'à eux seuls appartient de régler les destins de l'état; ils s'appellent le peuple souverain; les députés ne sont à leurs yeux que des commis qui doivent souscrire à toutes leurs volontés. — On disoit hautement que si la déchéance n'étoit pas décrétée par l'assemblée, elle le seroit dans la nuit (du jeudi au vendredi) par le peuple. Les mouvemens que nous

avons annoncés vont se réaliser peut-être. On espère cependant que les précautions prises par le département (voyez la séance), celles que M. Pétion a dû prendre, d'après la conférence qu'il a eue avec le roi et les ministres, en arrêteront les effets.

— Dans la nuit du mercredi au jeudi quelques mouvemens ont eu lieu au faubourg Saint-Antoine. On parloit d'aller aux Tuilleries, mais le bataillon de M. Sauterterre a refusé de marcher. Des hommes armés de piques se sont rendus aux casernes des Marseillois. Voyant qu'ils n'étoient pas soutenus, ils se sont dissipés. Pour la nuit prochaine on a placé des corps de réserve au Carrouzel et à la place de Louis XV. Ils vont être renforcés vers le milieu de la nuit, époque choisie par les factieux. Dieu veuille que cette nuit ne soit pas souillée par les plus affreux forfaits!

— Plus elle s'avance, plus les craintes augmentent, plus elles paroissent fondées.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance du jeudi 9 Août.

Après s'être occupée de quelques objets, dont nous parlerons demain, l'assemblée a entendu la lecture de 20 à 30 lettres écrites au président par des députés. Les uns se plaignent d'avoir reçu des coups de pierres, d'autres d'avoir été traînés par les cheveux, M. Dumolard d'avoir eu presque la tête fendue, M. Vaublanc d'avoir été poursuivi et assiégré toute la nuit dans sa demeure. Le ministre de la justice écrit que plusieurs citoyens et des députés ont été poursuivis et accablés de coups. Le commandant de la garde nationale a reçu des coups de sabre. Sans le secours de l'assemblée, dit le ministre, le gouvernement ne peut plus répondre de la sûreté des personnes et des propriétés. — Quittons cette ville, dit un membre! beaucoup de députés expriment le même vœu. — M. le président avertit l'assemblée que des attroupemens d'hommes armés se forment autour de la salle. Ce bruit est démenti par des députés. Un membre soutient que plusieurs fédérés sont armés de sabres. Des officiers municipaux viennent assurer le contraire. Les jacobins veulent envoyer le dénonciateur et le président à l'Abbaye. On passe enfin à l'ordre du jour. M.

Choudieu prétend que l'assemblée ne peut soutenir le fardeau du royaume. M. Rhoederer, qui avoit été mandé, paroit à la barre. Il annonce, comme nous l'avions dit nous-mêmes, il y a deux jours, qu'on devoit sonner le tocsin à minuit, et battre la générale, pour rassembler les citoyens et se porter au château des Tuilleries. La section des Quinze-Vingt (faubourg Saint-Antoine) a arrêté que si jeudi à minuit l'assemblée n'avoit pas prononcé sur le sort du roi, la générale seroit battue, le tocsin seroit sonné, afin que le peuple se levât tout entier. Le conseil général du département a pris des mesures et donné des ordres à la municipalité, pour prévenir les effets de la fermentation.

M. Vaublanc demande le départ des fédérés qui sont à Paris. Cette motion a été rejetée. M. Lagrevolle désire que le maire de Paris soit appelé pour savoir s'il peut répondre de la sûreté de l'assemblée: M. Guadet veut qu'on interroge le roi afin qu'on sache s'il répond que l'ennemi n'envahira pas le royaume.

M. Pétion paroit à la barre. Il prie l'assemblée d'user de moyens de douceur pour calmer le peuple. Il dit, quoiqu'il sache bien le contraire, que la fermentation a pour cause le bruit d'un projet d'enlèvement du roi. — M. Gondocet a dû parler sur la déchéance. (*La suite demain.*)

GRAVURE.

Portrait de Marie-Paul-Joseph-Roch-Yves-Gilbert Motté de la Fayette, député de l'Auvergne à l'assemblée nationale, élu commandant-général de la garde nationale parisienne le 15 juillet 1789, lieutenant-général commandant l'armée du centre. On continue de recevoir les souscriptions pour la gravure de M. de la Fayette, chez M. Hua, notaire, rue de la Comédie Française. Cette gravure, exécutée par M. Guérin, graveur des monnoies de Strasbourg, d'après le tableau de feu M. Weyler, est faite avec soin. Prix 10 liv. à l'adresse ci-dessus, et chez Jauffret, marchand d'estampes, au palais-royal, n°. 61; à Strasbourg, chez M. Guérin.

Pour 160 liv. en assignats ou a 100 liv. en argent.
Louis d'or, 16 liv.

L'abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris et 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau est rue Neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.